PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2018-2023

ENFANCE - JEUNESSE

LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

—

Le Pont

100 route de Rosette – 24112 BERGERAC

SOMMAIRE

1 - L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION 4
1.1 - L'HISTOIRE 4
1.2 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION 4

2 - LES REPÈRES JURIDIQUES 6
2.1 - LES TEXTES RELATIFS À LA CATÉGORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE (CASF) 6
2.2 - LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX 6
2.3 - LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION / AGRÉMENTS / HABILITATIONS 7
2.4 - LES CONVENTIONS 7
2.5 - LES RBPP 7

3 - LE POTENTIEL DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE 8
3.1 - L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE 8
3.2 - LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET 9
3.3 - LES ENJEUX DU PRÉSENT PROJET 10

4 - LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE 10
4.1 - LE PUBLIC ACCUEILLI 10
4.2 - LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES USAGERS 13
4.3 - L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS 14
4.4 - LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE 14

5 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION 15
5.1 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE 15
5.2 - L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE 17
5.3 - L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE 20

6 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION 22
6.1 - LES SOURCES DES PRINCIPES D'INTERVENTION 22
6.2 - LA GESTION DE PARADOXES 23
6.3 - LES MODALITÉS DE RÉGULATION 24

7 - LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES 25
7.1 - LES PROFESSIONNELS 25
7.2 - LES RÉUNIONS 27
7.3 - LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE 27

8 - LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DÉVELOPPEMENT 28
8.1 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES ÉVALUATIONS 28
8.2 - L'ÉVALUATION DU PROJET 29
8.3 - CONCLUSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS 29

PRÉAMBULE

À l'issue de l'évaluation externe de l'établissement qui a eu lieu le 18 mai 2017 et au terme de bientôt 10 ans d'activité, la structure arrive à un virage dans son fonctionnement et ses pratiques.
Il nous est donc apparu nécessaire de construire un nouveau projet pour cet établissement atypique qu'est « Le Pont », le dernier projet arrivant à échéance en 2018.

Ce nouveau projet est le fruit de l'observation, du partage et de la remise en question des pratiques des professionnels.
Ce projet, piloté par le directeur de l'établissement et animé par le chef de service, a été construit de manière participative par les acteurs du quotidien des jeunes accueillis.
Plusieurs réunions thématiques regroupant l'ensemble des professionnels du Pont ont permis de faire le bilan du projet passé, d'en tirer les leçons et d'élaborer des actions constructives pour l'avenir.

Bien entendu, ce projet, où l'usager et sa famille se veulent au cœur des préoccupations a aussi été construit grâce à la participation des jeunes accueillis, et, quand cela a été possible, de leurs familles.
La collaboration avec les partenaires impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des jeunes a également été évaluée.

Si comme pour les professionnels, les jeunes ont été interrogés dans le cadre de réunions, les familles et partenaires institutionnels l'ont été par le biais de questionnaires envoyés par courrier.

Au final, ce projet, véritable feuille de route pour les 5 ans à venir, donne ainsi des vrais repères de travail aux professionnels toujours dans le sens de l'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement mais aussi de la préparation à la sortie du jeune de cette véritable « maison ».

Le projet a été présenté aux familles et aux usagers durant les 2 premières semaines de mai 2018.
Il a été validé par le conseil d'administration du 30 mai 2018.

1 - L'histoire et le projet de l'association

1.1 - L'histoire

L'association des Papillons Blancs de Bergerac s'inscrit dans un mouvement parental issu des années 1960. À l'époque, hormis la psychiatrie, il n'existait pas d'établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales. C'est pourquoi un groupe de parents d'enfants handicapés s'est battu pour créer le premier établissement de l'association l'IME Rosette, en rachetant le château du même nom. L'IME a ouvert ses portes aux premiers enfants en 1965. Ont suivi quelques années plus tard, les premier CAT, appelés aujourd'hui ESAT, puis les foyers d'hébergement.

Aujourd'hui l'association « les Papillons Blancs » de Bergerac comporte 17 établissements et services, pour un total de 693 places.

1.2 - Le projet de l'association

1.2.1 - Les valeurs

Les valeurs de l'association les Papillons Blancs, extraites du projet associatif 2012-2017, sont les suivantes :

« *[…] L'écoute et le soutien aux familles sont des valeurs phares. Celles-ci peuvent obtenir des informations concernant le handicap mental et les solutions existantes auprès de l'association et des professionnels.*

L'association se doit de proposer, à chaque usager, une solution adaptée à son handicap. Le maintien ou le retour en milieu ordinaire est privilégié lorsque cela est envisageable.

Le but principal est de favoriser ***le bien vivre et le bien-être de l'usager****.*

L'association s'engage à maintenir ses ***principes fondateurs*** *:*

- *respecter la dignité et les droits de la personne handicapée ;*
- *respecter la place et le rôle de la famille ;*
- *respecter la place et le rôle du représentant légal ;*
- *respecter la place et le rôle des professionnels ;*
- *comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.*

Tout en préservant les valeurs fondamentales que sont :

- *les valeurs de solidarité, sous toutes ses formes, quel que soit la nature ou le degré du handicap mental, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association pour essayer de trouver des solutions à toutes les personnes qui n'en ont pas ;*
- *les valeurs de tolérance, en combattant toute forme d'intolérance et de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes handicapées mentales ;*
- *l'engagement, l'implication et la prise de responsabilités effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises.* »

1.2.2 - Les orientations du projet associatif

« *Nous nous engageons à ne faire vivre les* ***partenariats*** *[…] que s'ils ont du sens par leur apport […] à la qualité de l'offre de service proposée aux usagers en lien avec leur projet.* »

L'association a dégagé les axes de réflexion suivants concernant la **communication** :

- « *Développer le sentiment d'appartenance à l'association […]*
- *Développer le site internet de l'association […]*
- *Développer des actions de participation à la vie de la cité*
- *Rendre les outils suivants plus accessibles à tous les usagers :*
  - *livret d'accueil*
  - *charte des droits et libertés*
  - *médiateur*
  - *règlement de fonctionnement*

- *contrat de séjour (ou DIPC ou CSAT)*
- *projet d'établissement ou de service*
- *conseil de la vie sociale (ou autre forme de participation) »*

*« Le **parcours de vie de la personne handicapée** doit se construire dans le temps, selon les différents stades de sa vie et de son évolution […] Les professionnels doivent proposer l'accompagnement le plus adapté que ce soit en interne ou en externe à l'association. Ils doivent faire preuve de flexibilité et d'innovation pour s'adapter à chaque usager et mettre en place des projets à géométrie variable.*
Les équipes doivent se doter d'outils accessibles à l'usager, garantissant sa participation à son projet […]. [Il s'agit] de formaliser le suivi réalisé et d'en rendre compte dans le dossier de l'usager.
*Lorsque deux établissements interviennent auprès d'un même usager, il y a la nécessité de mettre en place un dispositif de coordination pour rester dans une **cohérence des accompagnements**.*
*Enfin, le **projet de la personne** doit s'appuyer sur ses besoins, sur ses compétences et les opportunités pouvant favoriser son autonomie et son insertion dans la vie sociale, professionnelle... Il s'agit de ne pas porter le regard uniquement sur son handicap, mais de mettre en lumière ses potentialités. »*
*« Lorsque [**les liens avec la famille**] existent, les professionnels doivent les prendre en compte et les préserver. […] L'objectif est de favoriser les échanges et de renforcer la nature des liens entre les parents et les professionnels dans un contexte informel »*
*« [Les] **réseaux** doivent s'inscrire dans un soutien de la personne handicapée […], il convient :*

- *de situer ou resituer les usagers au cœur de ce travail en réseau*
- *de mettre en place une organisation construite, voulue, organisée, qui nécessite une réflexion sur son bien fondé*
- *de clarifier son champ d'intervention, ses missions, mais aussi ses limites structurelles, professionnelles, personnelles, pour garder le cap et contribuer à faire évoluer les pratiques*
- *d'élaborer des valeurs partagées, de se baser sur le respect mutuel, la confidentialité, l'acceptation des différences, et des logiques différentes. »*

L'association a identifié quatre grandes orientations :

- La petite enfance
- L'autisme
- L'insertion socioprofessionnelle
- Le vieillissement

1.2.3 - L'inscription de l'établissement ou du service dans ces orientations

1.2.3.1 - La petite enfance

La structure expérimentale d'hébergement le Pont n'est pas concernée par la petite enfance puisque l'autorisation prévoit l'accueil de jeunes de 10 à 21 ans.

1.2.3.2 - L'autisme

En 2008, l'autorisation prévoyait uniquement l'accueil de jeunes porteurs de troubles du spectre autistique. Ces dernières années, les jeunes qui sont confiés à l'établissement par les services de l'aide sociale à l'enfance présentent des profils bien plus larges que les TSA. La structure propose toutefois une prise en charge spécifique, adaptée aux TSA à partir de la méthode TEACCH.

Action n°1 : Demander la modification de l'autorisation en mentionnant l'accueil de jeunes déficients avec troubles associés en plus des personnes TSA

1.2.3.3 - L'insertion socioprofessionnelle

Elle se fait par le biais des stages en ESAT ou en milieu ordinaire pour les jeunes du Pont qui sont pris en charge en IMPro la journée. Puis dans le cadre des animations, l'insertion sociale a lieu par le biais de l'inscription des jeunes dans la cité (club de judo, de gym…).

1.2.3.4 - Le vieillissement

L'établissement n'est pas concerné.

2 - Les repères juridiques

2.1 - Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service (CASF)

- Art L 221.1 et suivants relatifs au service de l'aide sociale à l'enfance
- Art L 311.1 relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux
- Art L 312.1 relatif aux établissements prenant en charge des mineurs
- Art L 313.1 à L 313.9 relatifs aux autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Art L 314.1 à L 314.13 concernant la tarification et les dispositions financières des établissements sociaux et médico-sociaux

Le numéro Finess de l'établissement est le : **24 001 369 8**

2.2 - Les schémas régionaux et départementaux

2.2.1 - Schéma régional d'organisation médico-sociale

Le projet du Pont s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique n°1 : mieux prendre en compte dans les territoires les besoins de publics spécifiques

- ✓ Action 1.4/3.1 : Offrir un accompagnement médico-sociale diversifié aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques (handicap psychique, troubles du comportement…)
- ✓ Action 1.5/2.1 favoriser les expérimentations au bénéfice des personnes autistes et des jeunes atteints de troubles sévères du comportement

2.2.2 - Schéma départemental en faveur des personnes handicapées de Dordogne 2017-2022

C'est dans un contexte d'augmentation des besoins que ce nouveau schéma est élaboré : + 7% d'enfants en situation de handicap entre 2015 et 2016. Au total ce sont 3.3% des enfants et jeunes de moins de 20 ans qui ont une reconnaissance de handicap (p.17).
Le schéma fait en autre, l'état des lieux des structures adaptées aux enfants en situation de handicap et mentionne l'établissement d'hébergement expérimental « Le Pont » en tant que centre d'accueil spécialisé (p.25).
De plus, ce schéma est le premier à aborder à la fois le handicap des enfants et des adultes, dans un souci de cohérence et de fluidité du parcours de la personne et démontre une volonté croissante de coopération entre les structures enfants et les structures adultes (p.60 et 64).
Ce schéma démontre enfin une réelle volonté de collaboration entre la MDPH et les services de l'ASE, afin de pouvoir gérer au mieux les situations complexes et d'éviter les situations critiques.

2.2.3 - Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2014-2018

Dans le cadre de ce schéma, l'établissement du Pont permet de répondre à des situations complexes d'enfants porteurs de handicap bénéficiant d'une orientation MDPH et confiés au Conseil Départemental de la Dordogne.
Le Pont en tant que structure expérimentale arrive à satisfaire toutes les exigences des deux schémas qui sont interdépendants concernant le profil des enfants et jeunes accueillis : double prise en charge Conseil Départemental / MDPH, âge, handicap. Une difficulté persiste tout de même quant aux nouveaux enfants devant être accueillis, faute de place d'une part pour les jeunes majeurs devant être accueillis en secteur adulte et de ce fait pour des situations d'enfants en attente d'hébergement.
Ces deux schémas arrivant à échéance en 2017/ 2018, et grâce au recul de bientôt 10 ans de fonctionnement de l'établissement, il est absolument nécessaire d'élaborer un partenariat et des liens de collaboration plus resserrés entre les différents acteurs : CD, MDPH, Le Pont. Et ainsi, pouvoir

envisager des parcours plus diversifiés et permettant aux jeunes une réorientation plus précoce quand cela est envisageable.

2.3 - Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

Le 26 août 2008 le Préfet de la Dordogne et le Président du Conseil Général de le Dordogne ont arrêté conjointement une autorisation de création de la Structure expérimentale « Le Pont ».
Dans son article 1er, l'arrêté d'autorisation fixe l'agrément pour des mineurs âgés de 10 à 18 ans et des jeunes majeurs de moins de 21 ans.
Dans son article 2, l'arrêté fixe la capacité d'accueil de l'établissement à 11 places, dont une pour des accueils prioritaires.
L'autorisation concerne l'accueil de personnes atteintes de troubles autistiques reconnues handicapées et bénéficiant à la fois d'une orientation pour une prise en charge de jour prononcée par la CDAPH et d'une décision d'orientation vers la structure expérimentale prononcée le Président du Conseil Général de Dordogne.
L'article 8 a fixé la durée d'autorisation à 5 ans.

Le 06 décembre 2013, le Directeur Général de l'ARS Aquitaine et le Président du Conseil Départemental de la Dordogne ont renouvelé conjointement l'autorisation d'activité de la structure.
L'article 1er maintient la capacité à 11 places d'internat pour des personnes atteintes de troubles du spectre autistique, et éventuellement porteurs de troubles associés.
L'article 2 précise que « la structure assurera la prise en charge des enfants et jeunes majeurs de moins de 21 ans reconnus handicapés, bénéficiant à la fois d'une décision d'orientation prononcée par la CDAPH de la Dordogne pour une prise en charge vers un établissement spécialisé expérimental et d'une orientation vers la structure expérimentale prononcée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne dans la cadre règlementaire des missions de l'Aide sociale à l'Enfance ».
L'article 3 fixe **l'autorisation à 5 ans à compter du 23 août 2013** et précise « qu'au terme de la période ouverte par le renouvellement et au vu d'une nouvelle évaluation positive, la structure relèvera alors de l'autorisation à durée déterminée mentionnée à l'article L 313.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ».
À l'issue de l'évaluation externe du 18 mai 2017, celle-ci s'étant avérée positive, une nouvelle demande d'autorisation de 15 ans sera faite prochainement par le directeur du Pôle Enfance-Jeunesse.

Action n°2 : Faire une demande de renouvellement d'autorisation pour une durée de 15 ans

2.4 - Les conventions

Un CPOM a été signé pour la période 2018-2020 entre les Papillons blancs et le Conseil Départemental.
Des actions spécifiques au Pont y sont inscrites :

- La possibilité de recourir à des familles d'accueil salariées du Pont pour des accueil temporaires
- Le souhait de l'autorité de faire une extension de 2 à 3 places en réalisant des travaux d'agrandissement. Les modalités de cette extension seront toutefois discutées en cours de CPOM

Le choix ayant été fait dans le projet architectural de ne pas équiper d'une cuisine les nouveaux locaux, un réel partenariat est opérant avec la cuisine de l'IME qui livre les repas sur les temps d'ouverture scolaire du site.
La structure travaille avec un prestataire extérieur qui prépare et livre les repas pendant les périodes de fermeture de l'IME.

2.5 - Les RBPP

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur lesquelles l'établissement s'appuie sont les suivantes, avec regard particulier sur celles notées en gras.

2.5.1 - Les fondamentaux

- **Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico sociaux**
- **L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance**
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- **La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre**

2.5.2 - Les points de vigilance et la prévention des risques

- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
- Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses
- Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives
- **Les conduites violentes dans les établissements accueillants des adolescents : prévention et réponses**

2.5.3 - Le soutien aux professionnels

- **Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent ;**
- Évaluation interne : Repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives ;
- Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ;
- **L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure ;**
- **Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.**

2.5.4 - Les relations avec l'environnement

- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement.

2.5.5 - La qualité de vie

- **Les attentes de la personne et le projet personnalisé ;**
- **Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement ;**
- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement ;
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique ;
- **L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement.**

3 - Le potentiel de l'établissement ou du service

3.1 - L'histoire de l'établissement ou du service

Le Pont a été créé en 1994 afin d'accueillir des jeunes âgés de 12 à 18 ans, présentant des troubles du comportement, de la personnalité, ayant des carences socio-éducatives importantes.

En 2000, le Pont obtient le 1er agrément « lieu de vie », délivré par le président du Conseil Général. L'évolution des profils et des pathologies des jeunes accueillis va conduire le Pont en 2007 à rejoindre les Papillons Blancs, dans le cadre d'une fusion-absorption.
En 2008, un 1er agrément « structure expérimentale d'hébergement » est accordé au Pont pour une durée de 5 ans renouvelable 3 fois, et s'adresse à des jeunes porteurs d'autisme et de troubles envahissants du développement.
Ce projet d'accueil permanent (365 jours/an et 24h/24) répond à un véritable besoin sur le département, pour des jeunes relevant du champ à la fois du handicap et de l'aide sociale à l'enfance.

En 2011, à la suite d'un contrôle des autorités de tarification, les locaux sont déclarés inadaptés à la population accueillie et l'autorisation est baissée à 7 places

En septembre 2012 afin de mettre les jeunes en sécurité, une solution transitoire est trouvée en déménageant temporairement dans un pavillon de la Fondation John Bost à La Force. Les lieux le permettant, la mixité se met en œuvre avec l'accueil de 3 jeunes filles.
En parallèle, le Conseil Départemental et l'ARS autorisent la construction d'un bâtiment neuf sur le site de Rosette.

En août 2013, suite à l'évaluation interne et à l'écriture du projet d'établissement, l'autorisation est renouvelée pour 5 ans.

En Mars 2014, la commission de sécurité autorise l'ouverture et l'installation dans les locaux neufs, 100 route de Rosette à Bergerac.

3.2 - Le bilan du précédent projet

Le 1er projet d'établissement a été rédigé fin 2012, à la suite d'un travail d'élaboration et de réflexion au sein de l'équipe pluridisciplinaire, dans les anciens locaux, mais avec le projet de construction. Le déménagement en mars 2014 a demandé une adaptation aux nouveaux locaux et permis la mutualisation de moyens avec l'IME de Rosette (piscine, véhicules, gymnase), tout en préservant l'identité de l'établissement.
Les nouveaux locaux ont amélioré la qualité de l'accueil des jeunes, en proposant des espaces personnels plus adaptés et permettant une vie quotidienne de type familial.

Les différents objectifs fixés dans ce projet ont été suivis de manière régulière dans le plan d'actions qualité et atteints grâce au travail avec l'équipe.

Un travail très important a été mis en œuvre avec le projet d'animation, la mise en place de repères dans le temps et l'espace. Cette contenance institutionnelle garantit aux jeunes accueillis, souvent porteurs de troubles psychiques associés au handicap mental, une continuité rassurante et structurante.

3.2.1 - Points positifs

- Mise en place de partenariats.
- Amélioration permanente de la prise en charge.
- Individualisation des activités, en lien avec le projet personnalisé.
- Inscription dans la cité par le biais d'activités sportives et culturelles.
- Mise en place du groupe d'expression « À vous la parole ».
- Présentation à chaque jeune de son projet personnalisé.
- Animation en soirée et sur les temps de vacances.
- Organisation des week-ends.

- Organisation de vacances à l'extérieur.
- Appropriation du logiciel Imago (dossier de l'usager), ce qui facilite la transmission de manière générale et l'écriture des projets personnalisés.

3.2.2 - Points à améliorer

- Travailler davantage les projets personnalisés avec les usagers.
- Rédiger les bilans en amont du projet personnalisé dans le logiciel Imago.
- Associer plus les usagers sur la mise en place d'activités.
- Travailler plus sur les RBPP en équipe pluridisciplinaire.
- Continuer le travail de réflexion sur les missions de l'ASE (intervention de professionnels).

3.3 - Les enjeux du présent projet

- Modifier et élargir l'autorisation afin que les prestations soient adaptées aux besoins, sur le territoire et soit plus en lien avec les pathologies des jeunes accueillis.
- Salarier une famille d'accueil relais pour permettre un temps de répit pour certains jeunes qui ne bénéficient pas de retour en famille.
- Travailler des réorientations en famille d'accueil avant l'âge adulte lorsque l'état psychique et l'autonomie du jeune le permettent.
- Être plus partie prenante du projet d'orientation en secteur adulte, dans un travail d'élaboration en équipe et en lien avec l'accueil de jour et le secteur adulte.
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur en organisant des mini séjours et week-end, à l'appartement de l'IME afin de sortir du quotidien du foyer et travaille l'accès à la vie sociale.
- Envisager une extension de 2 à 3 places afin de répondre à davantage de situations d'enfants confiés à l'ASE et nécessitant ce type de prise en charge.

4 - Le public et son entourage

4.1 - Le public accueilli

4.1.1 - La population actuellement accompagnée

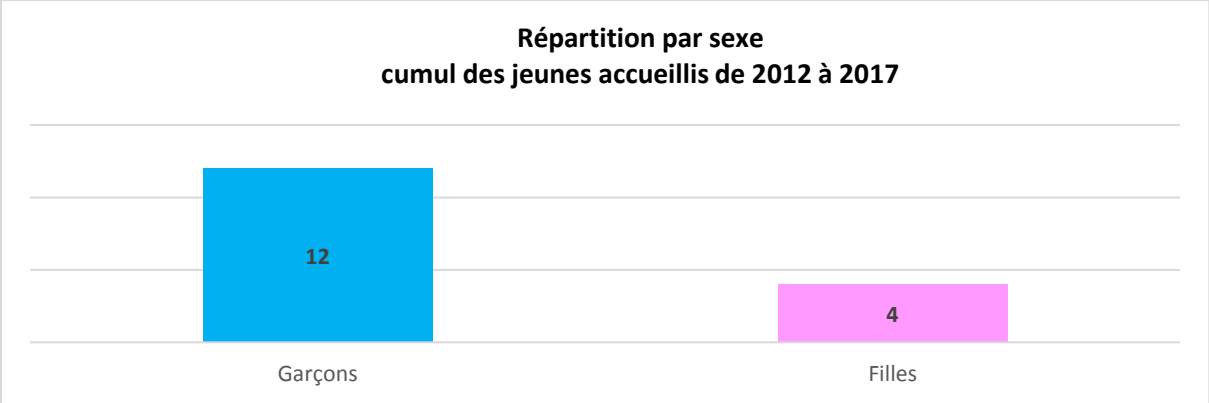

La population accompagnée au 31.12.2017 est composée de 7 garçons et 4 filles âgés de 15 à 19 ans, ce qui représente 63% de garçons pour 36% de filles. Cette répartition correspond aux données des établissements médicaux-sociaux en France.
Depuis le déménagement dans les nouveaux locaux, la mixité s'est développée et le nombre de jeunes filles accueillies est passé d'une à quatre.

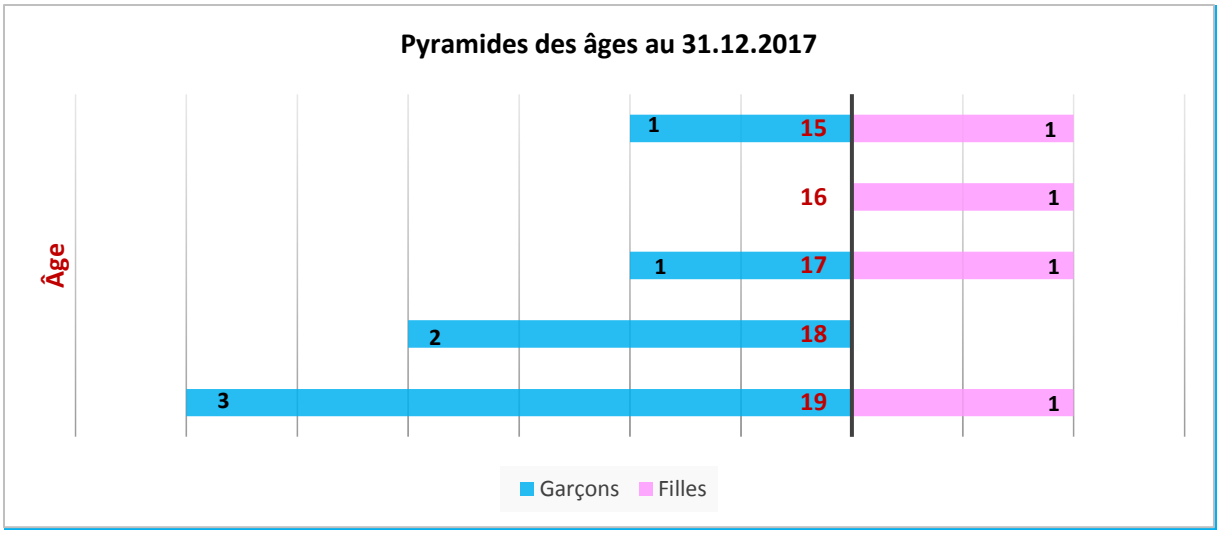

36% des jeunes accueillis sont dans leur **19ème année, 55 % ont 18 ans et +, et 0 % ont moins de 15 ans.** L'âge moyen est de 17 ans et demi.
5 jeunes majeurs devraient être orientés en établissements pour adultes d'ici 2 à 3 ans, ce qui libérera des places et rajeunira l'effectif de manière importante. Cette tendance se poursuivra dans une moindre mesure les années suivantes puisque 3 jeunes ont entre 15 et 17 ans.

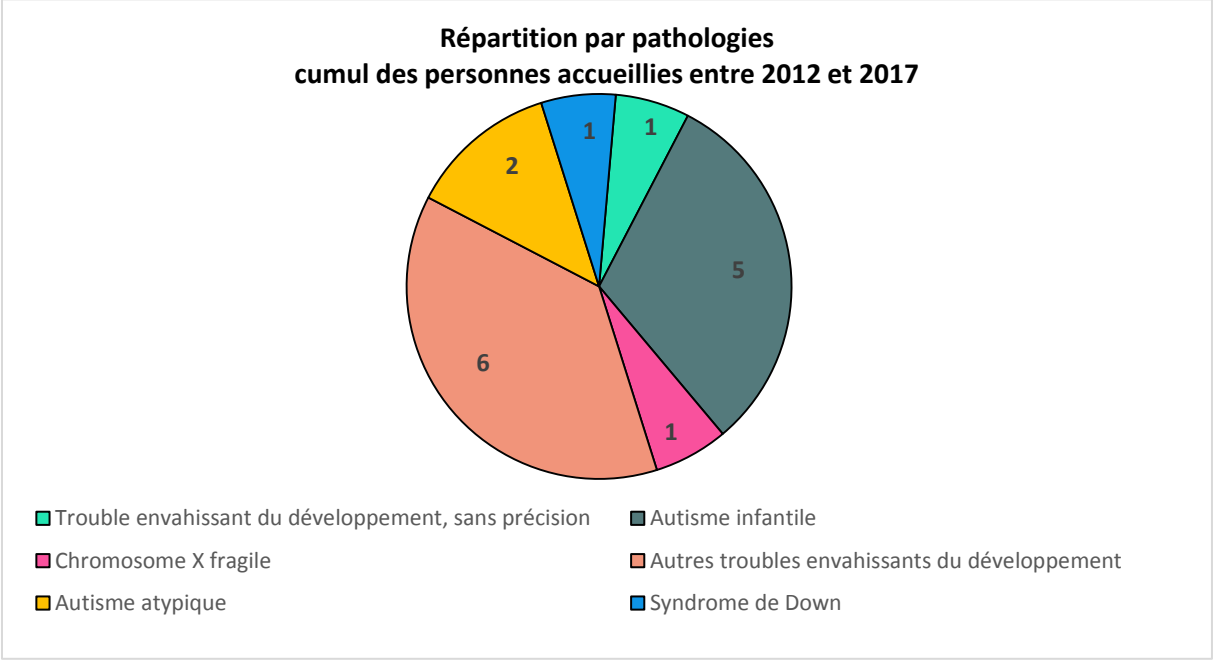

Les pathologies des personnes accueillies sont bien plus diversifiées que ce que prévoit l'autorisation actuelle. La demande faite aux autorités dans le cadre de renouvellement de l'autorisation est la suivante :
Enfant, adolescents et jeunes adultes de 10 à 21 ans

- Porteurs de TSA
- Déficients intellectuels avec troubles associés.

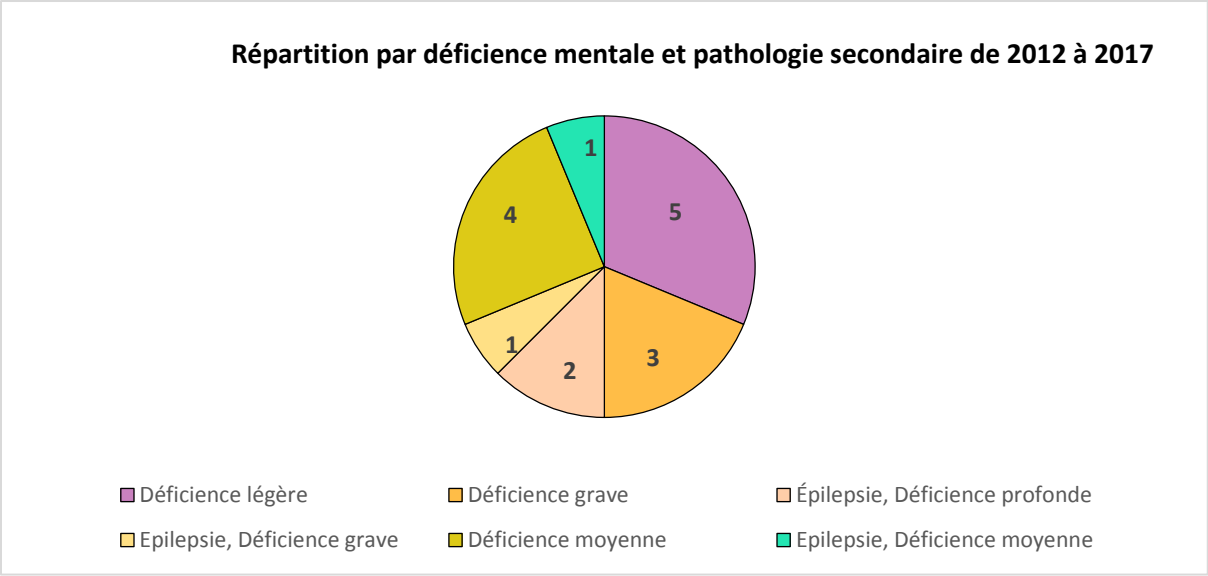

L'environnement adapté convient bien à ces jeunes présentant des pathologies secondaires avec des troubles psychiques importants. En effet ces troubles de la personnalité entrainent des problèmes du comportement et nécessitent une prise en charge spécifique au sein de l'établissement.
La population a évolué au fil des années, à ce jour la structure accueille plus de jeunes atteints de troubles liés à des carences affectives.

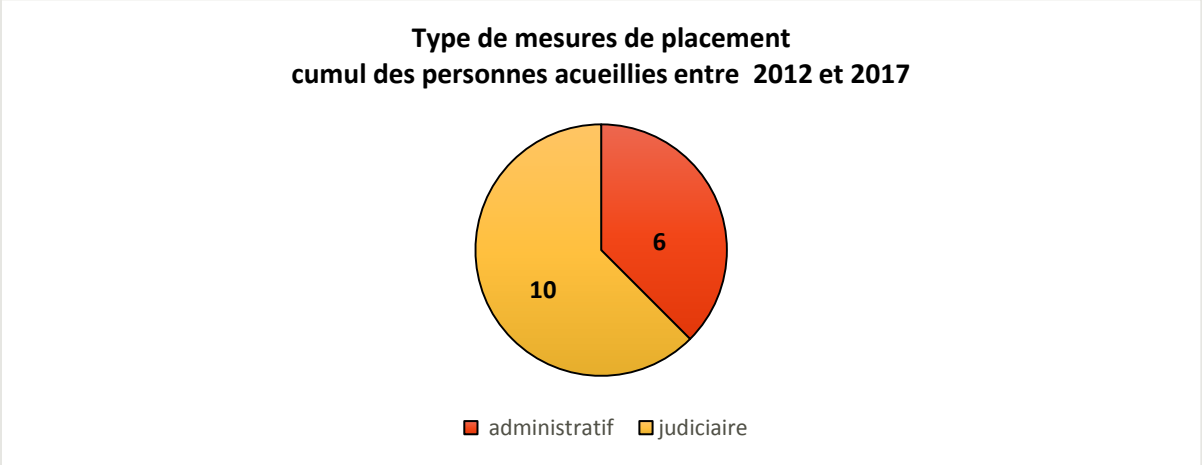

À ce jour, le nombre de placements en mesure administrative est supérieur aux placements judiciaires. Cela s'explique par le fait que les parents se trouvent en grande difficulté face aux troubles de leur enfant, qui a mis en échec les placements familiaux antérieurs, et sont amenés à se tourner vers les services de l'ASE afin de trouver une solution.
Toutefois, la tendance actuelle et future s'oriente très nettement vers des mesures judiciaires. Parmi les 10 personnes en placement administratif, 4 ne sont plus dans la structure. Au 15 mars 2018, 6 jeunes sur 11 font l'objet d'une mesure judiciaire.

4.1.2 - Les besoins et attentes du public accompagné

4.1.2.1 - Besoins identifiés par les professionnels

1. Proposer un cadre contenant afin d'assurer aux usagers une sécurité tant physique que psychique.
2. Accompagner l'usager dans son quotidien afin de lui procurer une meilleure autonomie.
3. Mettre en œuvre les moyens adaptés aux pathologies en individualisant la prise en charge (repères spatio-temporels en mot et/ou image).

4. Organiser et favoriser les rencontres familiales dès que possible.
5. Assurer un suivi médical de proximité

4.1.2.2 - Attentes des usagers

Le groupe « À vous la parole » a permis aux usagers d'exprimer leurs attentes :

- Rencontrer plus souvent leur famille.
- Sortir au cinéma.
- Partir en vacances organisées par le Pont ou des organismes adaptés.
- S'inscrire dans des activités dans la cité.
- Faire des stages en établissement pour adultes.
- Faire des repas à thème.
- Pouvoir être plus autonome pour aller seul en ville.

Au sein de l'établissement, l'équipe a mis en place une organisation très structurée et adaptée aux différentes pathologies, en tenant compte du niveau de compréhension de chaque jeune.
Afin de mettre cela en œuvre, l'équipe a bénéficié dès l'arrivée dans les locaux, d'une formation sur la structuration de l'espace et du temps, à partir des fondements de la méthode TEACCH.
La population accueillie est à ce jour plus apte à faire des activités en extérieur, de ce fait certains jeunes sont inscrits dans des activités en milieu ordinaire (club de judo, théâtre, centre de loisirs…).

Action n°3 : Poursuivre la démarche de formation collective liées à l'accompagnement

4.1.3 - L'évolution de ces besoins et attentes (en cours et à venir)

Les personnes accueillies ont investi l'espace de participation intitulé « à vous la parole ». Comme précisé ci-dessus, les demandes évoluent vers une aspiration de plus en plus grande à l'inclusion en milieu ordinaire

Action n°4 : Poursuivre et développer les activités en lien avec le milieu ordinaire

Ils souhaitent également aussi à avoir des temps de vie en dehors du foyer pour sortir d'un quotidien institutionnel parfois pesant.

Action n°5 : Offrir des possibilités de prise en charge hors foyer (appartement IME ; accueils temporaires en lieu de vie ; famille d'accueils, séjours adaptés…)

4.2 - Les dynamiques de parcours des usagers

Dans la mesure où la structure est financée par le conseil départemental de la Dordogne, la majeure partie des jeunes accueillis est issue du département, sauf deux dont les parents ont déménagé après le placement au Pont.
Le placement en famille d'accueil antérieur à l'arrivée au Pont est souvent mis en échec au moment de la préadolescence, où les troubles sont majorés. La plupart des jeunes sont placés au Pont vers 12 ans et y restent jusqu'à leur majorité.

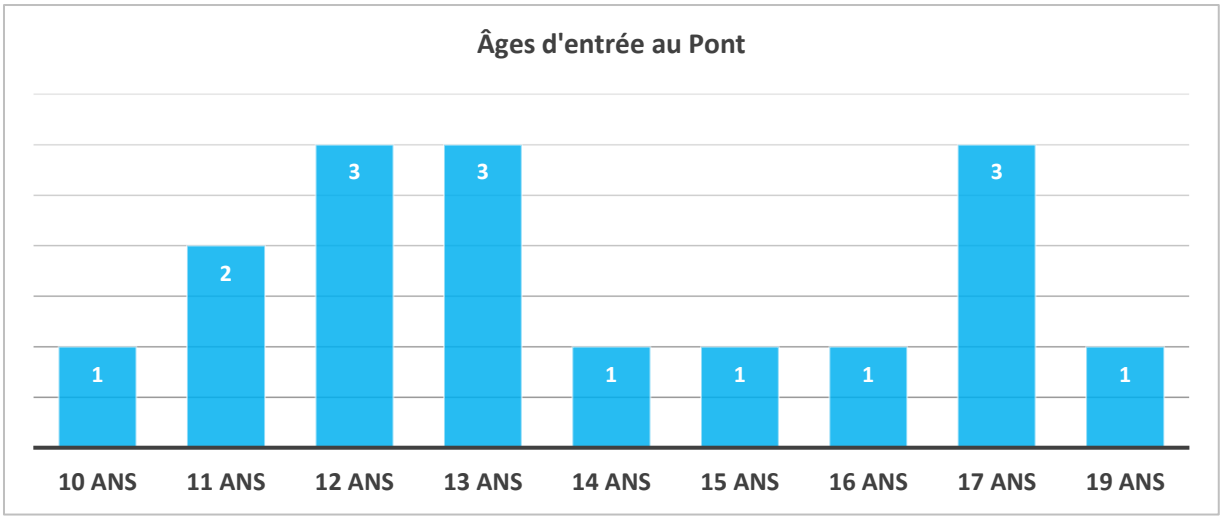

Peu de jeunes partent en weekend chez leurs parents, au vu des difficultés familiales. Le personnel demeure à l'écoute et peut organiser des rencontres in situ à la demande de certaines familles.
Le maintien ou la restauration du lien est une réelle volonté des professionnels de la structure.
Selon les relations maintenues par la famille, les informations peuvent parfois transiter par le référent ASE. Les rencontres avec la famille sont, bien entendu, privilégiées et toutes les informations leur sont transmises soit par courrier, soit lors d'une rencontre.

Action n°6 : Réfléchir en équipe, dans le cadre de l'agrandissement, à un lieu dédié aux rencontres familles.

4.3 - L'expression et la participation des usagers

4.3.1 - Sur le plan individuel

Avant l'élaboration du projet personnalisé, le professionnel référent recueille les attentes de l'usager et de son représentant légal.

4.3.2 - Sur le plan collectif

La structure du Pont, parce qu'elle accueille des jeunes en placement judiciaire, n'a pas l'obligation d'avoir un CVS. Afin de permettre aux jeunes d'avoir un espace de participation, un groupe d'expression « À vous la parole » a été mis en place.
Ce groupe se réunit 1 fois par mois, tous les jeunes y participent. Il est animé par l'éducatrice spécialisée ou le chef de service. Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion et rangé dans un classeur. Les sujets abordés ne sont que des sujets collectifs : l'organisation des vacances, les animations, les sorties…
À ce jour, le personnel, les familles et l'association ne sont pas représentés dans une instance formelle.

Action n°7 : Associer les jeunes à la préparation de la réunion « À vous la parole »

Action n°8 : Prévoir une instance qui permettent l'expression des familles et des professionnels.

4.4 - Les relations avec l'entourage

Les jeunes du Pont ont vécu pour la plupart des ruptures familiales. Durant leur séjour au Pont, l'établissement travaille en lien avec le référent ASE, afin de recréer ou maintenir le lien familial qui peut être parfois ténu.
Des échanges réguliers sont favorisés.

- Appels téléphoniques (de ou vers la famille, amis)
- Courrier (de ou vers la famille, amis)
- Rencontre médiatisée (pour certains)

- Weekend ou vacances.
- Visite sur site.
- Rencontre formelle (signature avenant, point de situation).

Chaque situation étant différente, nous adaptons le type de relation et de lien en tenant compte des demandes et des besoins des jeunes.

5 - La nature de l'offre de service et son organisation

5.1 - La nature de l'offre de service

5.1.1 - Le quotidien de l'usager

Au-delà de l'internat classique, le Pont représente la maison d'habitation des jeunes. Il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Ils sont généralement pris en charge en journée dans des structures spécialisées de type IME.

Une des bases de l'accompagnement s'effectue en tenant compte des différents aspects de la vie quotidienne grâce à un travail de socialisation. La vie en internat, c'est le partage du quotidien, avec les temps de repas, de rangement, de toilettes, et d'activités. C'est aussi le respect de l'autre, de ses goûts, de sa capacité d'adaptation. Chaque usager vit à son rythme et partage son quotidien avec ses pairs. Il s'agit donc de lui donner des repères, et une place de sujet au sein de la structure. C'est dans ce lieu qu'il va trouver la stabilité, la permanence. Il est donc important de travailler sur le cadre en proposant des plannings visuels (individuel et/ou collectif), qui vont structurer le temps et l'espace et permettre à chacun de s'inscrire dans le collectif.

5.1.2 - Journée type

L'accompagnement se fait en petit groupe, voire en individuel si nécessaire. Les levers et les soirées sont assurés par salariés.

5.1.2.1 - Le lever

Il s'échelonne de 7h à 8h en semaine, en fonction du rythme de chacun. L'emploi du temps en image est mis en place individuellement au fur et à mesure du lever. Ce support visuel est soit utilisé seul, soit accompagné d'une guidance verbale. Chaque membre du personnel s'occupe du même groupe du début à la fin pour éviter une prise en charge morcelée. Chaque jeune a un protocole adapté à ses possibilités et à ses besoins.

5.1.2.2 - Le petit déjeuner

Là encore, le petit déjeuner est pris au cas par cas. Il peut être pris avant ou après la toilette. Les plus autonomes se servent sur le chariot, préparé la veille à cet effet, les autres sont accompagnés. Ensuite, chacun met son bol à laver, et nettoie sa place puis rejoint sa chambre afin de se laver les dents, faire son lit, ranger ses affaires.

5.1.2.3 - Accueil de jour

Vers 8h55, le départ s'effectue vers l'IME de Rosette. Là encore, chacun s'y rend accompagné ou non, fonction de ses capacités.

5.1.2.4 - Fin de journée

Vers 16h30, le retour au Pont s'effectue de la même façon que le départ du matin. Au retour, une boisson est proposée à chaque jeune. Ensuite, ils vont dans leur chambre, soit seuls, soit accompagnés, afin d'afficher le planning de la soirée. Après un temps d'animation de 17h à 18h, organisé en sous-

groupe (cf. projet d'animation), se déroulent les toilettes, puis la prise des traitements pour les personnes concernées.

5.1.2.5 - Les repas

Dans le cadre du travail sur le quotidien, un tableau de tâches collectives a été élaboré afin de permettre à chaque jeune de participer à la mise du couvert, la mise en plat, le débarrassage, le nettoyage, le rangement de la vaisselle et de la salle de restauration.

5.1.2.6 - La soirée

La soirée se déroule en fonction du rythme de chacun. Les couchers s'échelonnent de 20hà 21h30. Certains jeunes attendent l'arrivée du veilleur de nuit qui les accompagne au lit, d'autres regardent la télévision en partageant une boisson avec le veilleur de nuit et/ou l'éducateur encore présent, ou regagnent leur chambre, écoutent la musique, regardent une vidéo…

5.1.3 - Les différents projets

Au Pont, le travail est soutenu par l'activité éducative quotidienne, l'observation clinique est permanente et le soin permet aux jeunes d'acquérir une certaine autonomie psychique. L'accompagnement proposé se décline par le biais de différents projets :

5.1.3.1 - Projet de soins

- Somatique

Le projet de soin s'articule comme précédemment entre les deux notions de réduction des souffrances psychiques et physiques La présence d'un médecin coordonnateur permet de renforcer la prise en charge des jeunes avec la mise en place d'un travail de prévention (vie affective, hygiène, nutrition…) mais également de faciliter le lien avec la médecine de ville et les différents partenaires (famille, IME, hôpital…).
La pluridisciplinarité de l'équipe (éducative et soignante) permet une prise en charge globale. La relation de confiance et la connaissance de la personne, de sa pathologie, facilite l'accès aux soins de ville ou hospitaliers.
L'infirmerie est un lieu central dans la structure. La prise en charge proposée s'étend au-delà du soin quotidien, les jeunes y vont beaucoup pour une écoute ou simplement être rassurés.
Cette dimension est apparue avec l'évolution des pathologies et fait partie intégrante des projets personnalisés de certains usagers.

Action n°9 : Faciliter les partenariats dans le domaine du soin.

Action n°10 : Se former à la partie soins d'Imago.

- Psychique

Le projet de soins psychiques fait partie intégrante du projet de soin et s'articule au projet éducatif.
Élaboré en équipe pluri professionnelle lors d'une réflexion clinique, le projet thérapeutique vise à atténuer la souffrance psychique des jeunes accueillis en leur assurant les conditions de sécurité, de constance, de permanence dont ils ont besoin (fonction maternelle/de portage).
Cette réponse s'initie dans le « prendre soin » du quotidien (lever, coucher, s'occuper de son linge…), tout particulièrement lors des soins corporels (par exemple l'accompagnement à la toilette) et de manière plus spécifique, au travers des prises en charge thérapeutiques (accompagnements psychologiques, ateliers spécifiques telles que la médiation aquatique, groupe « vie affective, sexuelle », etc.).
L'idée étant que ce « prendre soin de l'autre » est une première étape pour que puisse advenir l'intériorisation d'un « prendre soin de soi »

Action n°11 : Mettre en cohérence et en complémentarité le projet de soin du Pont et celui de l'IME.

Action n°12 : Favoriser l'actualisation régulière des connaissances en lien avec les problématiques rencontrées : colloques, formations, supervision / analyse des pratiques.

5.1.3.2 - Projet d'animation

Un projet d'animation en soirée et le mercredi après-midi est mis en place pour l'année et peut être revu en fonction des saisons. Chaque usager bénéficie d'un emploi du temps individuel auquel il peut se référer, dans sa chambre. Ce tableau est renseigné tous les jours par l'usager accompagné d'un membre de l'équipe.

En fonction de ses capacités, de ses troubles, l'usager participe à la vie collective, en bénéficiant d'une prise en charge très encadrée afin de lui permettre de s'adapter au groupe, de s'y inscrire et d'adhérer au fonctionnement collectif.

Durant les temps scolaires, les jeunes sont, pour la plupart d'entre eux, accueillis à l'IME. Le lien entre les deux structures est primordial afin de coordonner les projets personnalisés tout en gardant la spécificité du service.

Afin d'élargir les missions de l'établissement, les professionnels doivent penser l'accompagnement avec plus d'ouverture sur l'extérieur et inscrire l'usager dans un réel parcours de préparation à la vie d'adulte (stage, vacances, immersion en milieu ordinaire par le biais de l'appartement du secteur enfant des Papillons Blancs…).

En lien avec les projets personnalisés, les activités sont adaptées aux compétences et capacités de chacun. Ce projet est revu tous les 6 mois selon les besoins et les demandes des jeunes. Ces différentes activités se déroulent en sous-groupe de 2 ou 3. Des activités spécifiques sont menées par des membres de l'équipe ayant suivi une formation à savoir : l'atelier émotion, l'atelier bien être, l'atelier de médiation aquatique.

Des camps sont organisés par l'équipe du Pont, durant les vacances d'été, de toussaint et/ou de Pâques. Quelques jeunes peuvent aussi partir en séjour avec des organismes extérieurs adaptés.

À chaque période de vacances, le Pont propose des activités en lien avec le quotidien, sur les matinées et des sorties extérieures l'après-midi, ou des ateliers sur la structure (pâtisserie, peinture, création…).

Action n°13 : Utiliser l'appartement de l'IME sur les week-end et vacances afin de travailler le quotidien pour la préparation à la vie d'adulte ou pour des temps de coupure avec la vie du foyer.

5.2 - L'organisation interne de l'offre de service

5.2.1 - Les modes d'organisation interne

Pendant les périodes où les jeunes sont à l'IME en journée, l'équipe travaille en coupure. Afin d'assurer les levers et les soirées. 4 personnes assurent le lever de 7h à 8h45 (départ des jeunes à l'IME.

Ces personnes sont présentes jusqu'à 10hafin de terminer le rangement des chambres ou d'assurer du temps de travail personnel (noter les transmissions dans Imago…).

L'équipe de l'après-midi prend son service entre 15h et 16h et jusqu'à 20h30/21h/21h30, selon le roulement de chacun.

Le mercredi, l'équipe arrive à 13h puisque les jeunes rentrent de l'IME à 13h30. L'organisation de l'après-midi nécessite un fort taux d'encadrement : 6 ou 7 personnes, car sur ce temps-là, il y a beaucoup de moments individuels, d'ateliers et de sorties, ainsi que des rendez-vous.

Les moments de vie collective (repas notamment) sont partagés par l'ensemble du groupe en salle de restauration, des claustras sont utilisés pour partager l'espace.

À l'heure actuelle, 4 sous-groupes sont constitués pour le temps du quotidien (levers, toilettes, couchers) en fonction des besoins de chaque jeune.

Les activités se font également en sous-groupes de 3 ou 4 personnes, encadrés chacun par 1 éducateur ou soignant.

Pendant les week-end l'organisation est un peu différente, 3 personnes travaillent sur la journée afin d'assurer la prise en charge entre 8 h et 21 h. Nous privilégions ce temps pour effectuer les achats personnels avec les jeunes (vêture, jeux vidéo…) ou aller chez le coiffeur, l'esthéticienne… C'est aussi

un moment d'entretien de leur espace, de prendre soins de leurs effets personnels (rangement et tri de leurs armoires…). C'est aussi un moment où seront organisés des repas à thème, des brunchs, des sorties au restaurant.
Durant les vacances scolaires, les enfants étant présents au Pont, la prise en charge est assurée de 8hà 14het de 14hà 21h30, le nombre d'encadrants varie en tenant compte du nombre d'enfants présents (camp, retour famille, séjour adapté). Le lever s'échelonne, certains font la grasse matinée. Des activités sont proposées (des jeux de société, jardinage, vélo…). Chacun participe à la mise du couvert et à la mise en plat.
Pendant les vacances d'été, certains jeunes partent en famille, d'autres en séjours adaptés et en camp organisés par l'équipe.
Beaucoup de sorties extérieures ainsi que des pique-niques se font avec les beaux jours.
La veille de nuit est assurée par 1 aide-soignante ou 1 AMP, qui assure son service de 21h à 7h30. Les maitresses de maison assurent leur service entre 8h30 et 18h30 en semaine et de 8h30 à 13h le week-end.
L'équipe est présente le jeudi de 9h à 12h pour la réunion pédagogique et de 14h à 16h pour la réunion clinique.

5.2.2 - Les moyens matériels

5.2.2.1 - Les locaux

La structure a été construite en 2013, nous bénéficions de locaux neufs et adaptés aux besoins. La maison est entourée d'un terrain arboré clos. C'est un bâtiment de plain-pied composé de :

- 10 chambres simples (reliées entre elles par une salle d'eau) et 1 double (avec salle d'eau)
- Une salle de restauration
- Deux salles d'activités
- Un salon
- Une salle de veille de nuit
- Un bureau des éducateurs
- Une lingerie
- Une infirmerie
- Une salle de bain
- Toilettes collectives
- Toilettes du personnel
- Un bureau de chef de service
- Un secrétariat
- Une buanderie
- Local déchets
- Office de réchauffage
- Sas de livraison
- Local technique

Prise en charge / activités

Chambres et sanitaires

Locaux réservés au personnel

Locaux techniques

5.2.2.2 - Les repas

Durant l'année scolaire les repas sont élaborés par la cuisine de l'IME de Rosette et livrés pour les services du soir et les week-ends en liaison froide.
Pendant les temps de fermeture de l'IME, la structure fait appel à un prestataire extérieur qui assure la confection et la livraison en liaison froide.

5.2.2.3 - L'entretien

Les maitresses de maison assurent l'entretien général du bâtiment (ménage, lingerie, courses, vêture...) ainsi que la remise en température des repas. Elles accompagnent les jeunes dans la gestion de leur vestiaire et l'entretien de leurs espaces personnels.

5.2.2.4 - Les véhicules

La structure dispose de plusieurs véhicules sur place mutualisés avec ceux de l'IME afin d'assurer les différents accompagnements. Elle peut également bénéficier du gymnase et de la piscine en période de fermeture de l'IME.

5.2.3 - Les principales procédures

5.2.3.1 - L'admission

La particularité du Pont fait que la demande de placement de l'ASE dans l'établissement doit aller de pair avec une demande d'orientation de la MDPH.
La configuration du foyer représente une contrainte pour de nouvelles admissions. En effet les chambres communiquant par deux par la salle de bain, les deux personnes occupant ces chambres doivent être de même sexe.

5.2.3.2 - Le projet personnalisé

Après l'admission du jeune, un bilan et des observations sont faits en équipe. Une grille d'autonomie permet d'évaluer ses capacités dans les actes de la vie quotidienne. Cette grille est complétée par la collecte d'observations dans le journal de bord d'Imago. Dans les 6 mois suivant l'entrée, ces informations vont permettre de dégager des besoins repérés par les professionnels et de compléter avec les attentes du jeune, de la famille et/ou du représentant légal.

Le projet personnalisé est élaboré en équipe pluridisciplinaire. Les attentes de l'usager, de la famille et/ou du représentant légal sont recueillies en amont.

La réunion d'équipe permet un travail collectif à partir des éléments renseignés dans le logiciel Imago, par l'éducateur référent. Les objectifs et moyens à mettre en œuvre sont alors discutés et affinés, afin de répondre au plus près des besoins du jeune et de son représentant légal. L'équipe travaille en suivant la trame du logiciel Imago, à partir des objectifs fixés et des moyens mis en place, au regard des besoins, des compétences de chacun.

La satisfaction des besoins et des attentes réalisables, passera par la mise en place d'objectifs (atteignables et quantifiables) et de moyens (réalistes).

La formalisation du projet passe par l'écriture de l'avenant. Le projet finalisé est présenté par le chef de service et/ou l'éducateur spécialisé et le professionnel référent, à la famille, au jeune et au référent de l'ASE. À l'issu de cette rencontre, si les différentes parties sont d'accord le projet est validé et l'avenant signé par la famille.

Les objectifs sont évalués lors d'une réunion annuelle d'évaluation du projet, les objectifs non atteints sont soit reportés soit annulés, de nouveaux objectifs sont mis en place.

Action n°14 : Mettre en œuvre une procédure explicitant les modalités d'élaboration du PP

Ce projet est évalué une fois par an et il est révisable selon les besoins. Il est présenté à la famille et aux référents de l'IME.

À l'heure actuelle, il n'y a pas toujours d'objectifs partagés entre les projets de vie de l'IME et ceux de l'internat. Mais pour une cohérence et une bonne continuité de prise en charge, il pourrait être envisagé de retrouver plus d'objectifs communs pour les jeunes majeurs se préparant à la vie d'adulte.

Action n°15 : Rédiger les résultats des bilans dans la partie projet personnalisé d'Imago.

Action n°16 : Se projeter dans de nouveaux besoins au moment de l'évaluation.

5.2.3.3 - La sortie

Les jeunes sont accueillis de 10 à 21 ans au Pont. De manière générale, la sortie définitive ne se fait qu'avec l'orientation en établissement pour adulte. Afin d'éviter une institutionnalisation systématique et définitive, il pourrait être envisagé pour certains jeunes stabilisés une sortie vers un hébergement en famille d'accueil.

Action n°17 : Travailler une possible réorientation en famille d'accueil avant les 20 ans pour des jeunes stabilisés.

5.3 - L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

5.3.1 - Les partenaires internes à l'association

Le Pont fait partie du Pôle Enfance Jeunesse de l'association des Papillons Blancs et se situe à proximité de l'IME de Rosette. La plupart des jeunes accueillis, vont en journée dans un des services de l'IME : l'IMP, l'IMES ou l'IMPro. De ce fait les relations sont quotidiennes entre les deux équipes, plus formelles sur les temps de réunions, de synthèses ou de projet. En fonction des jeunes et de leurs troubles, une adaptation de leur emploi du temps peut être nécessaire et s'organise entre les deux structures de façon ponctuelle ou pérenne.

La proximité de l'IME permet de mutualiser certains moyens (lingerie, restauration, gymnase, véhicules…).
Le lien est également important dans les temps forts (fête du pôle, noël pour lesquels les jeunes et l'équipe s'investissent (vente, confection d'objets…) en appui à l'IME.
Nous travaillons avec le secteur adulte au moment de l'orientation en foyer (foyer, FAM, ESAT…). Nous participons aux différentes activités que les hébergements du secteur adulte organisent (repas, loto, randonnée…).
De la même façon, nous pouvons nous inscrire aux animations proposées par la commission action familiale de l'association (repas, soirée, sortie, piscine…).

Action n°18 : Mettre en place une rencontre mensuelle entre les IDE du Pôle enfance jeunesse

Action n°19 : Donner l'information suffisante à la continuité de la prise en charge entre l'hébergement et l'accueil de jour

5.3.2 - Les partenaires externes

5.3.2.1 - Les partenariats liés aux missions

L'ASE est un partenaire incontournable, puisqu'elle nous oriente les jeunes au Pont.
Le lien se fait régulièrement soit lors de synthèses, d'appels téléphoniques, de rencontres familiales.
La qualité des relations mise en œuvre tant au niveau des inspecteurs que des référents ASE, permet de travailler dans un climat de confiance mutuelle.
Pour les jeunes majeurs, nous rencontrons régulièrement les mandataires judiciaires de différentes associations : AMJP, SAFED, mais il peut aussi s'agir de tutelles privées (famille).
Le travail s'oriente sur les différentes démarches administratives : dossier d'aide sociale, orientation, ouverture de compte, etc.

La cuisine centrale de la Fondation John Bost nous fournit les repas durant les fermetures de l'IME.
Un travail de lien est nécessaire pour la commande des repas et le bon fonctionnement des livraisons.

Action n°20 : Rechercher un nouveau prestataire pour la réalisation des repas en période de vacances

Nous travaillons aussi avec la médecine de ville. Les jeunes accompagnés de l'infirmière se rendent chez leur médecin traitant, au laboratoire d'analyse ou à tout autre rendez-vous médical, sur le secteur, ou en consultation à l'hôpital des enfants de Bordeaux.
Une infirmière libérale se déplace au Pont pour les examens sanguins.

Des conventions de partenariats sont établis avec :

- Deux fermes maraichères et animalières en lien avec le projet personnalisé d'un jeune ;
- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'accueil en centre de loisirs ;
- L'association « les chiens visiteurs » ;
- Un intervenant musicien.

<u>Évaluation des partenariats</u>

Une évaluation a été réalisée auprès des partenaires au cours du mois de juillet 2017, à l'aide d'un questionnaire.
Le taux de retour a été de 50 %.
Les partenaires interrogés sont globalement satisfaits de l'accueil et des horaires.
Les échanges avec la structure sont possibles car les différents interlocuteurs sont disponibles et à l'écoute.
Grâce au bilan annuel, des ajustements ont pu être mis en place.

Les partenaires ont trouvé leur place au sein de la structure et trouvent que le temps de leur intervention correspond aux attentes des projets.

5.3.2.2 - L'ouverture sur les ressources locales

Des activités de loisirs à l'extérieur sont mis en œuvre sans conventionnement particulier avec :

- Le théâtre de la gargouille
- Art et terre
- ASJB (judo)
- Ferme équestre de la Fauconnie
- AVEI (organisme de vacances adaptées)
- Solincité / plein sud
- Club de gymnastique (gym'njo)

Les jeunes du Pont bénéficient également de soirées au centre culturel, de sorties à la médiathèque municipale, des expositions sur le Bergeracois…
De manière générale, ils participent aux animations dans la ville et aux différentes manifestations (carnaval, spectacle de rue, feux d'artifice, Mai des arts…).
Dans le cadre du travail sur l'autonomie de déplacement, ils utilisent les transports urbains. Ils vont aussi se renseigner auprès de l'office du tourisme sur les animations existantes.
Durant les vacances, une session d'apprentissage de la sécurité routière a permis à plusieurs jeunes d'obtenir un diplôme de bonne conduite (apprentissage des panneaux, des règles de conduite…).

6 - Les principes d'intervention

6.1 - Les sources des principes d'intervention

La spécificité de l'établissement est essentiellement de proposer un accueil continu en groupe restreint, sur la base du modèle sociologique familial. Ces jeunes en effet se trouvent dans des situations complexes en lien avec leur handicap psychique d'une part, et la rupture du lien familial d'autre part, ce qui a abouti au placement dans la structure.
Le Pont propose une prise en charge contenante et rassurante aux plus près des besoins de chaque usager. L'intervention prend ses racines dans le concept de « mère dévouée » et la notion d'étayage institutionnel décrit par Paul FUSTIER dans l'ouvrage « Les corridors du quotidien », qui s'appuie sur les tâches dites maternelles telles que le lever, les toilettes, les repas, le coucher.
Le concept de « mère dévouée » de Donald WINICOTT repose sur la théorie de la dévotion maternelle. C'est un concept d'une mère qui tenterait de répondre totalement aux besoins de son enfant. L'institution, dans la position qu'elle occupe dans la vie des enfants, pourrait instaurer une relation de substitution basée sur ce concept qui tenterait de combler leurs manques.
Paul FUSTIER développe une théorie autour de l'accompagnement et des processus existants entre l'accueillant et l'accueilli dans les actes relevant du quotidien, cela permet le réajustement systématique de la position éducative dans ce travail.

Une des bases de l'accompagnement s'effectue en tenant compte de différents aspects de la vie quotidienne. L'encadrant, qu'il soit soignant ou éducateur doit respecter les mouvements tant psychiques que physiques de l'usager, qui vit souvent avec des angoisses importantes. Il s'agit donc de lui donner des repères, et une place de sujet au sein de la structure. C'est dans ce lieu qu'il va trouver la stabilité, la permanence. Il est donc important de travailler sur le cadre en proposant des repères par images qui vont structurer le temps et l'espace.

L'action éducative s'appuie sur les valeurs associatives dont le but principal est de favoriser « *le bien-être et le bien vivre de l'usager »* et le respect des principes fondateurs.
Au quotidien, la prise en compte de la personne, au-delà de son handicap, permet de laisser émerger les potentialités de chacun, en apaisant les souffrances et dans le respect de leurs droits.
La prise en charge au niveau du Pont a pour but d'apporter aux jeunes un accompagnement de qualité, un soutien dans les actes de la vie quotidienne afin de les aider à s'intégrer dans la société.
L'intervention des professionnels procure un apaisement, une écoute attentive et se doit d'être en permanence dans un questionnement face aux comportements difficiles des jeunes.
La structure expérimentale du Pont à un fonctionnement de type familial, mais afin d'apporter des réponses pertinentes aux jeunes, l'équipe a un réel besoin de professionnalisation, de références théoriques, de réflexions en équipe sur le travail quotidien.
Au-delà de l'analyse des pratiques et des réunions cliniques, il est important de favoriser les démarches de formation individuelle ou collective.
Un travail de réflexion sur les recommandations de l'Anesm permet de se dégager du quotidien, donne un éclairage théorique et apporte une réflexion éthique sur les interventions de l'équipe.
Le travail de collaboration avec l'ASE a permis de mieux comprendre les enjeux de cette prise en charge spécifique. L'intervention d'un inspecteur de l'ASE, sur le respect des droits des jeunes et de leurs familles, a permis de mieux border les pratiques, en apportant un éclairage sur la nécessité d'associer les parents pour tout ce qui relève d'actes non usuels (changement de coupes de cheveux, boucles d'oreille…) et de proposer un accompagnement adapté lors de visites médiatisées.
La notion de citoyenneté, de respect des droits et des devoirs, est abordée lors des réunions mensuelles avec les jeunes. À sa demande, un jeune peut s'inscrire sur les listes électorales, être accompagné dans les organismes publics afin d'effectuer les démarches administratives le concernant, ou participer au culte, selon sa religion.
Afin de prendre en compte la globalité de la personne, un groupe « vie affective et sexuelle » animé par des personnes qui se sont formées à cette question, a été mis en place.

Action n°21 : Pérenniser le groupe « vie affective et sexuelle »

Action n°22 : Former d'autres professionnels à cette question

La question de la violence est régulièrement abordée en réunion, afin de comprendre les passages à l'acte de certains jeunes et fournir à l'équipe un éclairage sur les comportements particuliers et les attitudes à tenir. Ce travail est soutenu par l'appropriation des RBPP.

6.2 - La gestion de paradoxes

Au Pont, l'histoire de chacun est souvent douloureuse, mais la prise en charge doit répondre aux besoins repérés lors de l'élaboration des projets personnalisés. Notre action éducative oscille en permanence entre la notion d'individuel et de collectif pour apporter de la souplesse, du bien-être, tout en respectant les rythmes et les libertés de chacun, et propose un accompagnement adapté, sécurisant et contenant (planning individuel en image, prises en charge spécifiques, activités à l'extérieur…).
La mission des professionnels se confronte à des paradoxes avec lesquels elle doit composer en permanence afin de faire vivre le projet de chaque usager au sein du collectif.

6.2.1 - Entre l'autonomie et la protection

Afin de préparer au mieux les jeunes à leur vie d'adulte, notre mission se doit de favoriser l'autonomie tout en assurant la sécurité des résidents.
Il s'agit d'évaluer le risque lié aux besoins d'indépendance, après réflexion en équipe. Ce risque est lié à l'environnement, la particularité et le profil de la personne elle-même.

Par le biais de différentes activités : autonomie de déplacement, scénarios sociaux, nous évaluons les capacités des jeunes et mettons en œuvre un travail d'autonomie, tout en les protégeant des dangers. Nous devons parfois expérimenter ce travail à partir de situations concrètes.
Exemples :

- 2 jeunes qui demandent à sortir faire les courses seuls, ont besoin d'être sécurisés en ayant un téléphone avec eux, afin de nous joindre à tout moment.
- A. va seule à la gymnastique, elle part à pied, en amont, elle a été accompagnée pour repérer le trajet, elle est sécurisée par le portable.

Action n°23 : Poursuivre le travail de préparation à l'autonomie vers l'extérieur avec les jeunes.

6.2.2 - Entre l'individuel et le collectif

Au sein de la structure d'hébergement, cette notion antinomique d'individuel / collectif est travaillée en permanence, lors du groupe d'expression en reprécisant les règles de vie de la collectivité, le respect d'autrui, le rythme de chacun, le respect des espaces personnels et collectifs. C'est un travail de lien entre les jeunes, qui favorise la reconnaissance de l'autre.
Ces notions sont abordées en équipe, lors de l'élaboration du projet personnalisé, afin de se fixer des objectifs de travail sur des prises en charge individuelles et collectives.
Nous pouvons aménager les règles de vie selon l'état d'angoisse de certains jeunes, la prise de repas pourra être différée ou proposée en chambre afin d'apaiser les tensions. De même, un jeune qui participe à un club de sport extérieur pourra prendre son repas en décalé.
Il s'agit de prendre en compte la vie de la collectivité en respectant les activités et besoins individuels. C'est une adaptation permanente des prestations proposées.
Dans le cadre du respect de l'intimité de chaque usager, leur chambre étant leur espace personnel, les professionnels préviennent avant de rentrer. De plus, il leur est offert la possibilité de signaler leur besoin de repli en chambre, à l'aide d'un panneau « sens interdit » apposé sur leur porte.

Action n°24 : Respecter l'aménagement de la chambre de chacun

6.2.3 - Entre substitut parental et professionnel

Le Pont représente pour la plupart des jeunes, leur maison, leur lieu de vie durant une partie de leur trajectoire institutionnelle, avec peu de retour en famille. Ces jeunes sont dans une quête affective qui nécessite, de la part des professionnels, d'adapter leur posture selon les situations. Le rôle de substitut parental auquel chaque professionnel se confronte, peut permettre aux jeunes de s'adapter de façon harmonieuse aux conditions de vie de la structure.
Chaque professionnel a un rôle d'écoute, d'observation, de guidance et assure la continuité et la cohérence dans la vie du jeune. Il apaise les angoisses et répond aux demandes. Il travaille dans l'empathie et dans une grande proximité.
Pour le jeune, les professionnels sont des personnes ressource sur qui il peut compter, se sentir protégé, être rassuré.
Dans cette relation parfois compliquée, entre un jeune et un professionnel, l'équipe fera tiers. Les réunions cliniques, analyses de pratique, fonctionnement, sont là pour éviter la confusion des rôles.
Ces espaces permettent de se décentrer, de mieux comprendre l'enjeu des liens recherchés par les jeunes et de construire une relation qui donne aux jeunes des points d'ancrage et de repères dans leur vie quotidienne.

6.3 - Les modalités de régulation

6.3.1 - Réunions d'équipe

L'équipe pluridisciplinaire bénéficie de 2 heures de réunion par semaine, le jeudi matin. Hormis les congés et autres repos, tous les membres y participent. C'est un outil indispensable au quotidien.
Ce temps de réunion est animé par le chef de service et se partage en deux :

- 10h à 11 h : transmissions d'informations relatives au fonctionnement, à l'organisation quotidienne, à l'organisation des activités des vacances et des week-ends (rencontre familles, réunion ASE, départ WE…)
- 11h à 12h : travail sur le projet d'animation, les projets personnalisés, réunion à thème, RBPP…

6.3.2 - Analyse des pratiques

L'équipe pluridisciplinaire bénéficie de séances de 2 heures d'analyse des pratiques, au rythme d'une réunion tous les mois et demi, animée par un psychologue clinicien extérieur, qui permet une étude de situations professionnelles.
Ainsi, l'analyse des pratiques se fonde sur le constat que le travail d'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques, vient générer chez chaque professionnel de l'établissement, quelle que soit sa fonction, des difficultés à se situer sur un plan personnel et collectif, à soutenir dans le temps le sens de son intervention soignante et/ou éducative et à le partager avec l'équipe.
Ce travail de régulation visera donc à :

- aider à une prise de recul et à une analyse des problématiques relationnelles d'équipe soulevées dans un cadre sécurisant et contenant.
- proposer une élaboration théorique et une mise en sens de ce qui peut être vécu comme difficile, voire douloureux dans ces relations professionnelles.
- situer les différentes expériences exprimées par les professionnels dans une perspective psychopathologique liée aux problématiques des usagers accueillis dans l'établissement et qui s'infiltrent dans les multiples rouages de l'institution et plus particulièrement les relations d'équipe.

6.3.3 - Réunion clinique

Elle a lieu tous les jeudis de 14h à 16h, elle est ouverte à tous les professionnels et animée par la psychologue. Cette réunion apporte un éclairage clinique et théorique sur une situation en lien avec l'accompagnement quotidien et permet de dégager des pistes de travail ou de réorganiser la prise en charge.

6.3.4 - Entretiens annuels

Une fois par an, chaque salarié du service rencontre son N+1 afin d'échanger sur l'année écoulée, sur les perspectives de travail, les missions liées au poste, les formations, l'évolution professionnelle. Cet entretien reste toujours un moment d'échange privilégié entre les professionnels et le chef de service.

7 - Les professionnels et les compétences mobilisées

7.1 - Les professionnels

7.1.1 - L'organigramme

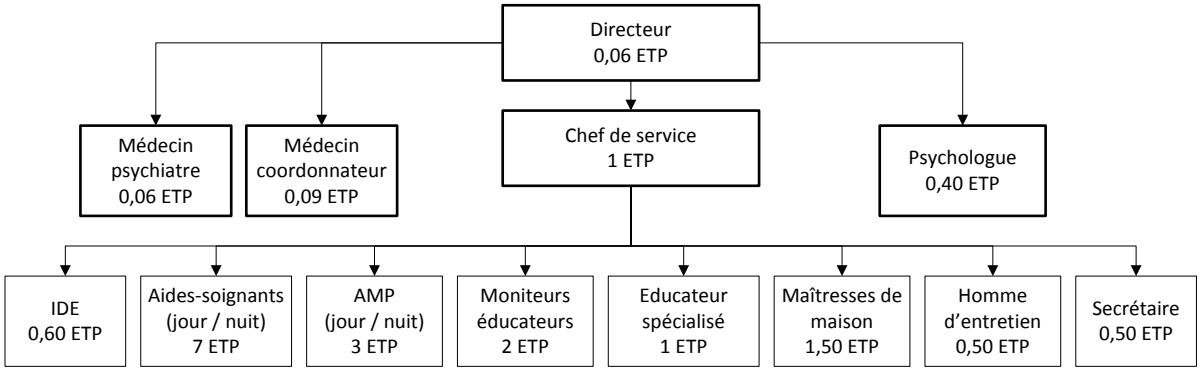

7.1.2 - Les compétences et missions particulières

- Directeur d'établissement : supervise le fonctionnement général du service et est l'interlocuteur privilégié des autorités de tarification.

- Chef de service : par délégation, assure tout le fonctionnement opérationnel du service : gère les ressources humaines, est garant du projet, de la sécurité et du bien-être de chaque jeune accueilli.

- Médecin coordonnateur : veille à la cohérence des projets de soins, assure le suivi médical, anime une démarche de prévention et fait le lien avec la médecine de ville.

- Médecin psychiatre : apporte un éclairage clinique sur la situation des usagers, peut prescrire des traitements, et peut rencontrer l'usager et sa famille à la demande.

- IDE : effectue les soins de base, assure la prévention et l'éducation à la santé, gère le suivi des traitements, accompagne pour les rendez- vous ou hospitalisation en ville.

- Psychologue : propose un accompagnement psychologique des jeunes par le biais d'entretiens psychologiques, de prises en charge en groupe (médiation thérapeutique, de parole…) et propose un soutien à l'équipe. Assure un travail clinique au quotidien dans des temps formels ou informels. Propose un temps de régulation d'ateliers spécifiques.

- Secrétaire : gère l'accueil physique et téléphonique, assure les différentes missions administratives et d'organisation.

- Homme d'entretien : est en charge de l'entretien et de la maintenance du bâtiment.

- Maîtresse de maison : effectue l'entretien de l'ensemble des locaux, du linge des usagers et du service, fait les courses avec les jeunes et peut faire des activités spécifiques ou les accompagner lors de rendez- vous, gère le vestiaire des usagers, peur être amené à préparer les repas.

- Éducateur spécialisé : est l'interface entre l'équipe éducative et le chef de service. Il met en œuvre des stratégies éducatives, pilote et coordonne les projets d'activité, veille au suivi des projets personnalisés. Il participe aux réunions avec les différents partenaires.

- Moniteurs éducateurs : participe à l'action éducative, à l'organisation de la vie quotidienne en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Il participe aussi à l'élaboration de projets personnalisés.

- AMP : veille au bien-être physique et psychique de l'usager en faveur du maintien et du développement de son autonomie. Participe à l'élaboration des différents projets personnalisés.

- Aide-soignant : réalise les soins d'hygiène et de confort, peut évaluer l'état de santé de l'usager et repérer les situations d'urgence, assure la continuité des soins et participe à l'élaboration des différents projets personnalisés.

- Veilleurs de nuit (AMP/AS) : Il assure la continuité de la prise en charge et veille au bien-être de l'usager. Il assure la surveillance et la sécurité des jeunes et des locaux. Il participe aux différentes réunions et à l'élaboration des différents projets.

7.2 - Les réunions

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte-rendu (O/N et qui)
Réunion de fonctionnement	Hebdomadaire, le jeudi de 10h à 10h30	Passage d'informations	Équipe pluridisciplinaire Secrétaire Chef de service	Chef de service	Oui Secrétaire
Réunion projet ou réunion à thème	Hebdomadaire Jeudi de 10h30 à 12h	Projet personnalise ou thème spécifique (RBPP, démarche qualité…)	Équipe pluridisciplinaire Secrétaire Chef de service	Chef de service ou animateur extérieur	Oui Secrétaire
Réunion clinique	Hebdomadaire Le jeudi de 14h à 16h	Travail clinique à partir d'une situation avec un étayage théorique	Équipe pluridisciplinaire Chef de service	Psychologue	Oui Tour de rôle, prise de notes
Analyse des pratiques	Mardi de 10h à 12h / tous les mois 1/2	Travail sur la pratique quotidienne, les relations interpersonnelles	Équipe pluridisciplinaire	Psychologue clinicien extérieur	Non

7.3 - La dynamique du travail d'équipe

8 - Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement

8.1 - La démarche qualité et les évaluations

8.1.1 - Présentation

La coordination de la démarche qualité associative est assurée par le siège social.
Ce dernier :

- Donne la ligne de conduite
- Pose certaines actions comme prioritaires
- Assure la gestion documentaire du système qualité
- Assure une veille documentaire et réglementaire
- Conseille et assiste les établissements et services :
    - Dans la mise en place de nouvelles organisations de travail
    - Dans la rédaction de rapports, projets, formulaires, procédures, etc.
- Contrôle le bon respect des règles législatives et associatives, via des audits notamment
- Assure les choix stratégiques (planning, modalités, prestataires…) en ce qui concerne les évaluations internes et externes.

Chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs PRQ (personnes ressource qualité). Cette (ces) personne(s) est (sont) chargée(s) d'animer la démarche qualité en lien avec le directeur et le chef de service. Elle reçoit une formation à la démarche qualité.
Un comité de pilotage qualité est en place dans chacun des complexes de l'association.
Il est composé des cadres intermédiaires et des PRQ des différents établissements et services ainsi que de l'assistante qualité. Il est animé par le directeur du complexe. Il a pour but d'organiser, de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité sur le complexe.

8.1.2 - L'évaluation interne

L'évaluation interne a eu lieu en 2011, soit 3 ans après l'agrément « structure expérimentale ».
Au regard de cette évaluation, et malgré des locaux inadaptés qui nécessitaient un déménagement bénéfique en termes de sécurité, de confort, d'intimité et de conditions de travail, le fonctionnement de l'établissement s'avérait globalement satisfaisant.
Les axes d'amélioration portaient essentiellement sur les droits et la participation des usagers, la mise en place de procédure d'admission et de sortie, l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet personnalisé, l'amélioration du circuit du médicament, la fiabilisation du système informatique, l'informatisation du dossier de l'usager et le développement des partenariats.
Point important aussi, depuis sa création en 1994, le Pont ne disposait pas de projet d'établissement comme l'impose la loi. Un projet devait donc impérativement être écrit, validé et communiqué
Enfin, un gros travail restait à mettre en œuvre en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines : DUERP, intégration, suivis annuels, organisation et contenu des réunions, formations etc.

8.1.3 - L'évaluation externe

La dernière évaluation externe a eu lieu le 18/05/2017.
Cette évaluation s'avère globalement satisfaisante.
L'évaluation externe pointe aussi des améliorations en termes de traçabilité ou de mise à jour de documents obligatoires tels que le DUERP.
Toutes les préconisations de cette évaluation ont fait l'objet d'une saisie dans le logiciel PAQ. L'écriture du projet de service est ainsi l'occasion de mettre en place certaines des actions correctives consécutives à l'évaluation.
Ainsi, en termes de projet personnalisé par exemple, le présent projet pose des actions à mettre en œuvre suite aux préconisations de l'évaluation externe, telles que tracer les bilans préalables au projet dans Imago, se fixer de nouveaux objectifs dès qu'un bilan est fait.

Le nouveau projet prend bien en compte la nécessité d'anticiper la sortie à l'âge adulte voire avant, quand cela est possible, non seulement pour pouvoir remplir sa mission de service public auprès d'un plus grand nombre d'usagers, mais aussi pour parer une institutionnalisation devenue évitable.
Ce projet retient aussi la préconisation relative au maintien du lien avec les familles et indique ce qui est déjà mis en place et ce qui pourrait l'être, comme un lieu dédié à ces rencontres.
La gestion de la vie affective et sexuelle n'a pas été oubliée non plus puisqu' un groupe entre jeunes et professionnels a été constitué sur ce thème, que la volonté est de le maintenir et de le développer pour continuer à prendre en compte les attentes des jeunes à ce sujet mais aussi à veiller au respect de leur intimité.
La rédaction d'une procédure d'admission entre l'établissement, l'ASE et la MDPH semble compliquée à mettre en œuvre du fait de la spécificité de chaque entité. De plus, du fait d'un faible taux de turn-over des usagers et de la spécificité de l'établissement, celui- ci est très bien repéré par les services de l'état qui savent faire appel à lui bien souvent sans autre formalisme qu'un simple contact téléphonique.

8.2 - L'évaluation du projet

8.2.1 - Le suivi du projet

Le suivi du plan d'action (du projet, mais pas seulement) est réalisé au fil de l'eau par chacun des responsables. Un bilan annuel est étudié au comité de pilotage qualité du mois de février, en prévision de la rédaction des comptes administratifs. En amont de ce COPIL, chaque cadre recense les informations auprès de ses équipes.

8.2.2 - La révision du projet

Le projet est rédigé pour une période de 5 ans (CASF, art. L.311-8). Cette durée peut être raccourcie (et en aucun cas prolongée) en fonction des évolutions constatées sur la structure.
Au bout de quatre années, la démarche d'évaluation globale est lancée, en prévision de la révision du projet. Selon le moment où intervient l'évaluation (interne ou externe) dans le cycle du projet, les conclusions évaluatives participeront à l'actualisation du projet.

8.3 - Conclusions sur les perspectives d'évolutions

À ce jour, la structure du Pont n'a plus à faire la preuve de son utilité sociale auprès des partenaires et des autorités de tarification.
Les 10 années d'expérimentation ont permis à l'équipe salariée de développer un savoir-faire spécifique prenant en compte la double problématique des jeunes accueillis, à savoir le handicap mental et les conséquences qu'ils subissent à la suite d'un placement qui les sépare, parfois définitivement de leur famille.
Le projet d'accueil répond à des besoins non pourvus par ailleurs sans lequel ces jeunes à la fois porteurs de handicap et relevant de l'ASE seraient sans solution satisfaisante.
Pour autant, la structure doit encore évoluer. Pour ce faire, une diversification des modes de prise en charge est à envisager en ayant la possibilité de salarier un assistant familial au sein de la structure pour offrir des temps d'accueil temporaire en dehors du foyer, mais également pour préparer parfois des retours en famille d'accueil avant les 20 ans lorsque c'est possible. L'équipe salarié doit également rester dans un travail de formation continue et d'analyse de sa pratique afin de continuer à s'adapter au mieux aux besoins des personnes accueillis et de maintenir la qualité de prise en charge offerte actuellement.

LEXIQUE

AMJP	Association des mandataires judiciaires du Périgord
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAT	Centre d'aide par le travail
CDAPH	Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
COPIL	Comité de pilotage
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CSAT	Contrat de soutien et d'aide par le travail
CVS	Conseil de la vie sociale
DIPC	Document individuel de prise en charge
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
Esat	Établissement et service d'aide par le travail
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
Finess	Fichier national des établissements et services sociaux et médico-sociaux
IDE	Infirmier diplômé d'état
IME	Institut médico-éducatif
IMP	Institut médico-pédagogique
IMPro	Institut médico-professionnel
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAQ	Plan d'amélioration de la qualité
PE	Projet d'établissement
PRQ	Personnes ressource en démarche qualité
PS	Projet de service
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
Safed	Service d'accompagnement aux familles en difficulté
Teacch	Treatement and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children
TED	Trouble envahissant du développement
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
WE	Week-end